

Inf citoyen

Bulletin d'informations du Cidoc

N°012 - Juin 2018



Le Cidoc renforce les capacités des élus locaux sur les techniques de communication et les principes de gestion démocratique

Page 4



PARTICIPATION CITOYENNE
À LA GOUVERNANCE
SÉCURITAIRE
**Le Cidoc renforce
les capacités
des femmes
du Sahel**

Page 6

GOUVERNANCE
LOCALE LÉGITIME
**La communication
comme outil
de mobilisation
sociale**

Page 8

SOMMAIRE INFOCITOYEN N°12

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| ÉDITORIAL | P3 |
| GOVERNANCE LOCALE LÉGITIME Renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure participation ... | P3 |
| GOVERNANCE | P4 |
| RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ÉLUS LOCAUX : Le Cidoc renforce les capacités des élus locaux sur les techniques de communication et les principes de gestion démocratique | P4 |
| PARTICIPATION CITOYENNE À LA GOUVERNANCE SÉCURITAIRE : Le Cidoc renforce les capacités des femmes du Sahel | P6 |
| GOVERNANCE LOCALE LÉGITIME : La communication comme outil de mobilisation sociale | P8 |
| INCIVISME FISCAL AU BURKINA FASO : Quels enjeux par rapport au développement local ? | P9 |
| PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PNDES) : Le Cidoc aux côtés de la CODEL pour sa vulgarisation | P10 |
| DROITS HUMAINS | P11 |
| AFFAIRES PUBLIQUES ET DROIT À L'INFORMATION: Implications et enjeux | P11 |
| PARTENARIAT | P13 |
| ENTRETIEN D'UNE COLLABORATION DYNAMIQUE : Le Cidoc associé aux activités du NDI | P13 |
| BRÈVES DU CIDOC | P15 |
| Des mouvements au sein du personnel du Cidoc | P15 |



Infocitoyen

Adresse

Cité SOCOGIB Ouaga 2000,
Villa N° 157
09 BP 753 Ouagadougou 09
Burkina Faso
Tél : +226 25 50 54 43
Email: infocidoc@yahoo.fr
http://www.centrecitoyen.net

Directeur de publication

Kounkinè Augustin Somé

Rédacteur en chef

Fulbert Paré

L'équipe de rédaction

Kounkinè Augustin Somé
Fulbert Paré
Flore Zoungrana
Drissa Traoré
Patrice Konkobo
Lydia Zanga/Ouédraogo
Ezéchiél Somé

Maquette et Impression

Exclusiva
+226 78 80 36 09



Par K. Augustin Somé
Coordonnateur du Cidoc

GOUVERNANCE LOCALE LÉGITIME

Renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure participation

L'ancrage du processus de décentralisation au Burkina Faso est diversement appréciable d'une commune à l'autre, surtout du point de vue de la légitimité. Dans la quasi-totalité des communes, on peut observer une faible adhésion des populations aux initiatives et actions de développement local. Les élus locaux doivent travailler à cette adhésion pour assurer la participation des citoyens et faire ainsi preuve de gestion transparente. De même, les populations, citoyens et citoyennes, ont besoin de connaissances, de capacités pour plus d'effectivité de cette participation, gage de légitimité plus grande.

La légitimité de l'action publique locale voudrait que les pouvoirs locaux soient exercés et les affaires locales gérées au service du bien commun, avec l'adhésion et sous le contrôle de ceux (citoyens) sur qui s'exercent ces pouvoirs. Mais cette adhésion ne va pas toujours de soi ; elle a généralement besoin d'être suscitée et entretenue par les élus locaux, pour donner lieu à une participation agissante des acteurs locaux. Et cette participation est un véritable facteur d'appropriation des populations au développement de leur collectivité.

Un autre facteur d'appropriation populaire du développement local se rapporte à la gestion transparente sur la base de principes qui caractérisent une dynamique démocratique. La gestion transparente des affaires de la collectivité rassure les populations quant à l'engagement et à la bonne foi des dirigeants locaux. Des populations rassurées sur ce plan, deviennent des combattants du développement, car elles seront animées par la pleine conscience qu'elles s'activent pour des actions et initiatives qui leur sont profitables.

Mais la réalité à ce jour, c'est que par endroits, même la légitimité de certains élus locaux est remise en cause ; ce qui de prime abord, compromet l'acceptation des initiatives qu'ils prennent ou qu'ils prendront. Cette remise en cause tient souvent à la façon dont la personne a été élue, voire imposée par le parti et non issue du vœu des populations. Aussi, des élus locaux ne savent pas comment rendre compte de leur gestion, ne développent pas des initiatives

de communication à l'endroit des populations qu'ils représentent pourtant au sein des conseils municipaux.

D'autre part, même quand des opportunités d'implication des communautés à la planification du développement local existent, les populations et les organisations locales de base manquent de capacités de compréhension, d'information et d'analyse critique pour remplir la part attendue d'elles. La légitimité tant espérée ne saurait se réaliser sans une compréhension de part et d'autre des acteurs de leurs rôles, et la capacité d'exercer lesdits rôles.

Face à cette situation, et mu par son engagement en faveur d'une gouvernance plus légitime tant à

l'échelle nationale qu'au niveau local, le

Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) s'investit

dans le renforcement des capacités

des élus locaux. En effet, le Cidoc

a organisé et animé au profit de

plusieurs acteurs locaux dont

des conseillers municipaux, des

formations axées entre autres,

sur la gouvernance sécuritaire

pour contribuer à assoir ou à

restaurer un climat sécuritaire

favorable au développement local,

sur les techniques de communication

et les principes de gestion

démocratique des collectivités locales

en vue de favoriser l'instauration d'une

dynamique citoyenne assez participative aux initiatives et actions de développement local.

Le présent numéro de votre bulletin "Infocitoyen"

rend compte de ces actions de renforcement de

capacités tant des élus locaux sur les techniques

de communication et les principes de gestion

démocratique, que des populations notamment les

femmes du Sahel sur leurs capacités et aptitudes

à agir efficacement en matière de prévention de

l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme

dans la région. Ce numéro analyse aussi les enjeux

de l'incivisme fiscal sur le développement local, fait

état de la contribution du Cidoc aux initiatives de

vulgarisation de politiques publiques, et rapporte

sur des activités avec des partenaires et des derniers

développements au sein du Centre.

Je vous en souhaite bonne lecture !

Citoyennement vôtre

Kounkinè Augustin Somé

Pour sa part, le Cidoc a compris que la légitimité de la gouvernance au niveau local dépend de l'intérêt et de la capacité des populations à comprendre et à influencer les processus électoraux

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ÉLUS LOCAUX

Le Cidoc renforce les capacités des élus locaux sur les techniques de communication et les principes de gestion démocratique

Dans son élan de renforcement des capacités des élus locaux, le Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc), a assuré une série de sessions de formations au profit de conseillers municipaux des régions des Cascades, du Sud-ouest, du Centre et du Sahel. Ces formations ont été animées autour des thématiques ci-après : «Cadre normatif de la gouvernance locale», «Principes directeurs de la gouvernance locale», «Les responsabilités des acteurs de la gouvernance locale», «La place de la communication dans l'accomplissement des missions de l'exécutif local», «Les outils de la communication institutionnelle», «L'organisation de la communication de l'exécutif local», «La communication individuelle de l'élu local», «La communication non-violente», «Au-delà de la communication, la proximité», «Comment asseoir et entretenir la confiance auprès des populations?».



Formation des élus locaux à Dori...

Venus des Communes de Moussodougou, Sindou, Wolonkoto, Bérégadougou, Ouo, Douna, Loumana, Niankorodougou, Soubakaniedougou, Tiéfora, Mangodara, Ouéléni, Dakoro, Kankalaba, Sidéradougou, Niangoloko et Banfora, 20 conseillers municipaux ont suivi une formation assurée par le Cidoc du 8 au 10 février 2018 à Banfora. Axée sur les techniques de communication et les principes de gestion démocratique des Collectivités locales, cette formation visait notamment à renforcer les aptitudes des conseillers municipaux à communiquer avec

les populations et à rendre compte de la gestion des affaires communales, à renforcer les connaissances des élus locaux sur le cadre normatif et les principes directeurs de la gouvernance locale, et à faciliter le développement d'initiatives pertinentes dans le domaine de la communication par les élus locaux en vue de susciter l'adhésion des populations à la gestion des affaires locales.

En marge de cette formation, l'équipe du Cidoc a eu une séance de travail avec les responsables du Réseau "Yéréta" des femmes leaders à Bérégadougou. C'était le 10

février 2018, où les représentants des deux structures associatives (Cidoc et Réseau "Yéréta") ont pris l'engagement de renforcer leur collaboration dans le sens d'une plus grande prise en compte des femmes dans les instances de décision.

Pareille formation a été animée du 22 au 24 février 2018 à Gaoua au profit de 20 conseillers municipaux venus des Communes de Nako, Iolonioro, Diébourgou, Dano, Gaoua, Dissin, Koper, Kampti, Niégo, Tiankoura, Périgban, Bouroum-Bouroum, Loropéni, Batié, Boussoukoula, Kpéré, Legmoïn,

Oronkua, Ouessa, et Zambo. A l'occasion, les participants ont particulièrement eu des échanges divergents sur l'existence des Conseils villageois de développement (CVD) dans les villages. En effet, certains participants ont plaidé dans le sens de la suppression des CVD, tandis que d'autres soutiennent leur maintien en place en dépit de quelques difficultés que suscite leur collaboration avec les Conseils municipaux.

Après Gaoua, le Cidoc a assuré du 20 au 31 mars à Ouagadougou, une formation toujours sur les techniques de communication et les principes de gestion démocratique des Collectivités locales au profit de conseillers municipaux venus de la Commune rurale de Saaba, des Arrondissements 5 et 6 de la Commune urbaine de Ouagadougou. Cette session de formation au profit d'élus locaux a pris fin à Dori où des conseillers municipaux, venus des Communes de Gorgaji, Sebba, Gorom-Gorom, Arbinda, Tin-Akoff, Koutougou, Markoye, Baraboulé, Djibo, Nas-soumbou, Falagountou, Sampelga, Déou, Bani, Kelbo, Diguel, Tongomael, Seytenga, et Dori, ont été formés du 19 au 21 juin. Comme dans les trois premiers chefs-lieux de région, à Dori, les participants à la formation ont pris l'engagement de faire la restitution de ce qu'ils ont appris, à leurs pairs. Mais avant, ils ont émis le souhait d'être outillés sur la valorisation du dividende démographique, sur la bonne com-

préhension des rôles des autres acteurs locaux notamment les CVD accusés d'être trop politisés et les autorités coutumières locales.

Après la clôture de la formation à Dori, l'équipe du Cidoc a animé une émission radiophonique sur la promotion d'une gouvernance locale légitime, participative et inclusive. L'objectif visé étant de contribuer à améliorer les connaissances des communautés locales sur les principes fondamentaux qui guident le choix des élus et la gestion des collectivités locales afin de créer un climat de confiance entre dirigeants et administrés autour des actions de développement à la base. A cet effet, l'émission a été axée sur la transparence du mode de désignation des exécutifs communaux, la légitimité des exécutifs locaux, les connaissances et capacités des élus locaux en matière de principes démocratiques et de droits humains, la participation active et l'engagement citoyen des communautés locales, mais aussi sur la formulation de « propositions et recommandations » de nature à susciter plus d'engagement en faveur de l'amélioration de la gouvernance locale.

A noter que ces activités ont été réalisées dans le cadre du projet « Promouvoir une gouvernance locale légitime, participative et inclusive ». Un projet financé par l'ONG américaine NED (National Endowment for Democracy, Fondation nationale pour la démocratie, en français).

Fulbert Paré

... cette formation visait notamment à renforcer les aptitudes des conseillers municipaux à communiquer avec les populations...



... participants en séance d'atelier

L'élu local et la communication non-violente

A Banfora, à Gaoua, à Ouagadougou comme à Dori, la thématique sur la communication non-violente a suscité une attention particulière de la part des élus locaux. Du reste, les formateurs ont voulu, à travers cette thématique, permettre aux participants d'appréhender au mieux la spécificité de cette forme de communication, de savoir son utilité tant pour l'élu local que pour le Conseil municipal, et de se convaincre qu'elle peut être utilisée aussi bien en période ordinaire qu'en période de crise.

Par communication non-violente, il faut entendre la communication ne comportant pas de propos vexatoires, de velléités de prise de position partisane. Elle doit être exempte de propos humiliants, insultants, de partie pris surtout dans le sens de porter des accusations. C'est une forme de communication qui doit être axée sur l'appel à adopter la culture de la paix, et à développer le réflexe du recours au dialogue. On peut donc y recourir aussi bien en période ordinaire qu'en temps de crise.

La communication non-violente est facteur de gestion participative de l'Exécutif local. En période ordinaire marqué par l'absence de crise, elle permet de faire taire au mieux les antagonismes - suscitées généralement lors des campagnes électorales - hostiles à la convergence de toutes les énergies positives autour de la gouvernance locale. Et en période de crise, post-électorale comme c'est malheureusement le cas assez souvent, elle permet de calmer les tensions et d'obtenir le rétablissement de rapports paisibles entre humains. Ce qui est fondamental pour une gouvernance locale légitime, participative et inclusive. Les élus locaux gagneraient donc à s'investir dans ce sens, pour le bien des Collectivités locales.

F. P.

PARTICIPATION CITOYENNE À LA GOUVERNANCE SÉCURITAIRE

Le Cidoc renforce les capacités des femmes du Sahel

Du 11 au 13 juin 2018, une délégation du Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) a séjourné à Gorom-Gorom où elle a animé une formation au profit de femmes venues de plusieurs communes de la région du Sahel. Cette formation a porté sur la participation citoyenne, spécifiquement la participation des femmes, à la gouvernance sécuritaire.



Formation des femmes à Gorom-Gorom, participantes suivant une communication

Ce sont 27 femmes venues des Communes de Nassoumbou, Markoye, Déou, Tin-Akoff et Gorom-Gorom qui ont pris part à cette formation organisée pour renforcer leurs connaissances et

aptitudes, afin qu'elles puissent agir efficacement dans le sens de la prévention de l'extrémisme violent et de la lutte contre le terrorisme dans la région du Sahel.

Pour ce faire, des concepts en lien

avec la situation sécuritaire ont été clarifiés. Il s'agit des concepts de sécurité, d'insécurité, de sécurité intérieure, de forces de sécurité intérieure, de sécurité humaine, de police de proximité, de secteur de la sécurité, des Réformes du secteur de la sécurité (RSS), de radicalisation, d'extrémisme violent, de terrorisme, de résilience et de participation citoyenne. Les causes et les conséquences de la radicalisation et de l'extrémisme violent ont également été identifiées avec les participantes à travers l'utilisation d'une "Boîte à images". Aussi ont-elles été amenées à mieux appréhender les enjeux de l'insécurité. Ce qui leur a permis de comprendre pourquoi il est plus que nécessaire et urgent pour elles de s'engager résolument dans la lutte contre l'insécurité. Mais quels rôles peuvent-elles jouer dans cette lutte ?

La réponse à cette réside dans un module qui leur a été dispensé. Il



Une participante utilisant la "Boîte à images" et l'expliquant aux autres participantes

s'agit notamment des rôles d'information et de sensibilisation au sein de leurs communautés, de collaboration franche mais discrète avec les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dont les différentes composantes leur ont été énumérées. Le cadre légal et réglementaire de l'exercice de ces rôles leur également été clarifié.

Déjà, ces femmes ont élaboré un plan de restitution de ce qu'elles ont appris, au sein de leurs communautés. Ce plan indique clairement les activités à exécuter dans des délais arrêtés. Évidemment, le Cidoc suivra la mise en œuvre de ce plan.

Mieux, ces femmes ont animé une émission radiophonique à la fin de la formation. Ce qui entre en droite ligne de leur engagement pour la sensibilisation des populations sur la participation citoyenne à la gouvernance sécuritaire. A l'occasion, des réponses (en français, fulfuldé, tamachèque et songhai) ont été données par les participantes aux questions posées sur les enjeux et défis sécuritaires dans la région du Sahel, le rôle des femmes dans la



Photo de famille à la fin de la formation

gouvernance sécuritaire et la prévention de la radicalisation, les propositions des femmes pour prévenir l'extrémisme et la radicalisation, les propositions des femmes en faveur d'une gouvernance sécuritaire plus inclusive.

A noter que ces activités interviennent dans le cadre du projet « Renforcement de la participation citoyenne à la gouvernance sécuritaire dans la région du Sahel » que

le Cidoc met en œuvre depuis février 2017 avec l'accompagnement financier de l'Institut inter-régional de recherche des Nations-Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI). Avant les femmes, les conseillers municipaux et les jeunes de la région du Sahel ont été formés sur leurs rôles dans la gouvernance sécuritaire.

Fulbert Paré

Contenu de la formation

- Le module sur les enjeux de l'insécurité dans région du Sahel. L'examen de ce module a permis, dans une dynamique participative, d'identifier les manifestations de l'insécurité dans la région de Sahel, de recenser les initiatives et gestes pouvant être considérés comme conséquences positives découlant de l'insécurité, mais surtout de faire un état des lieux et une projection des méfaits de l'insécurité. Ces méfaits leur ont permis non seulement d'appréhender au mieux les enjeux sociaux, politiques et économiques de l'insécurité dans la région du Sahel, mais surtout de prendre l'engagement de contribuer résolument à la prévention de l'extrémisme violent dans leur région et au-delà.

- Le module consacré au dispositif normatif en lien avec la sécurité intérieure. Là-dessus, il y a eu des développements qui ont consisté en l'explicitation des dispositions normatives pertinentes en matière de définition et de mise en œuvre d'actions entrant dans le cadre du maintien ou de la restauration de la sécurité intérieure au Burkina Faso. Au rang de ces actions, figure la mise en place - par village - de structure communautaire locale de sécurité telle prévue à l'article 2 du décret du 14 novembre 2016 portant définitions des modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la police de proximité.

- Le module portant sur la « Participation à la gestion des affaires publiques : un droit fondamental » a été développé, avec un focus sur la participation citoyenne à la gouver-

nance du secteur de la sécurité. Ce qui a permis aux participantes de savoir davantage pourquoi et comment recourir au dispositif normatif encadrant la sécurité intérieure.

- Le module portant que « Les causes et conséquences de la radicalisation et de l'extrémisme violent » a fait l'objet d'un exposé très participatif. En effet, l'examen de ce module a été fait avec l'utilisation de la "Boîte à images". A l'occasion, chaque participante a affiché une image et a expliqué en quoi celle-ci symbolise une cause ou une conséquence - ou encore les deux à la fois - de la radicalisation ou de l'extrémisme violent.

- Un autre module a été développé sur « Acteurs et gouvernance démocratique du secteur de la sécurité ». Cela a permis aux participantes de connaître les différentes entités qui s'activent dans le secteur de la sécurité au Burkina Faso.

- Relativement au module consacré au « Rôle des femmes dans la prévention de la radicalisation et de la lutte contre l'extrémisme violent dans la région du Sahel », les échanges ont eu une dimension assez pragmatique. En effet, les différents axes de ce rôle ont été énumérés et définis par les participantes, avant leur catégorisation par l'équipe du Cidoc qui a invité avec insistance, les femmes à s'approprier au quotidien ces axes de leurs contributions à la lutte contre l'insécurité dans la région du Sahel.

F. P.

GOVERNANCE LOCALE LÉGITIME

La communication comme outil de mobilisation sociale

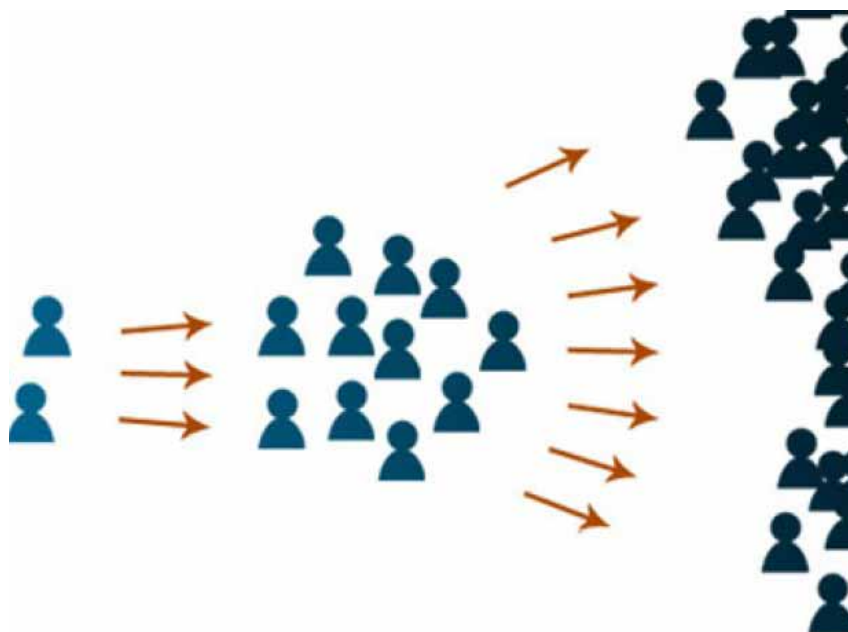
La mobilisation des populations est fondamentale pour une bonne gouvernance locale, surtout si celle-ci se veut légitime. En effet, les populations doivent être informées sur la vie de la collectivité et les interventions des exécutifs locaux. Mieux, elles doivent pouvoir avoir les possibilités de contrôler ces interventions. Pour cela, une bonne approche de communication est plus que nécessaire.

La gouvernance locale légitime s'entend de l'art de gérer les affaires publiques et d'exercer les pouvoirs au service du bien commun, avec l'adhésion et sous le contrôle de ceux (les citoyens) sur qui s'exercent ces pouvoirs. Pour qu'elle soit effective, l'Exécutif local doit se soumettre au devoir de redevabilité dans la perspective de susciter l'instauration d'un cadre de contrôle citoyen de l'action publique. C'est ainsi que les populations peuvent vérifier les interventions de la municipalité, les apprécier, et émettre des propositions d'amélioration.

L'effectivité de la gouvernance locale légitime recommande aussi que les populations soient mises au courant des espaces de participation citoyenne qui leur sont concédés. Cela permet à ces populations de savoir que l'Exécutif local travaille pour leur épanouissement et qu'elles doivent en retour contribuer à l'entretien de tels espaces.

Elle nécessite également l'adhésion effective des populations aux initiatives de développement local. La communication sur la nécessité et l'utilité de cette adhésion permettra d'avoir l'implication active des populations dans l'identification et la mise en œuvre des initiatives de développement local. Les élus locaux doivent comprendre et accepter que sans une telle implication des populations, il ne saurait y avoir de véritable développement local.

En tout état de cause, les élus locaux doivent travailler dans l'intérêt des populations, afin de réaliser et consolider le bien commun. Dans ce sens, ils gagneraient à consulter les populations dans le cadre de l'élaboration du Plan communal de développement (PCD). Et il est



important que leurs points de vue objectivement pertinents, recueillis lors de ces consultations, soient pris en compte dans le PCD.

Pour la suite, s'impose la nécessité de communiquer sur la stratégie de mise en œuvre de ce référentiel de développement local. Cette stratégie doit être non seulement bien comprise par les populations, mais aussi les grandes étapes de sa mise en œuvre doivent être périodiquement au centre d'une campagne de communication digeste. Ces communications périodiques peuvent également être mises à profit pour partager avec les populations, les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du PCD et pour recueillir des propositions à même de maximiser l'incidence positive de la stratégie d'intervention.

A tout le moins, la communication de l'Exécutif local à l'endroit des populations permet d'informer ces dernières, en ce qu'elle leur offre d'être au courant des initiatives et actions de développement local.

Elle permet aussi de les sensibiliser, c'est-à-dire de les rendre réceptives aux initiatives et actions de développement local ou aux phénomènes susceptibles de les affecter d'une certaine manière.

Au moyen de la communication, la municipalité peut mieux rendre compte aux populations de ce qui leur revient de droit comme information ; par exemple, le niveau de mobilisation et d'utilisation des ressources fiscales au sein de la Commune, les choix conjoncturels opérés par l'Exécutif local pour s'attaquer à un problème incident qui affecte les populations ou pour instaurer une nouvelle dynamique de développement local. C'est également grâce à la communication que l'Exécutif local peut faire en sorte que les populations adhèrent à ses initiatives de développement et qu'elles fassent preuve d'engagement citoyen.

Fulbert Paré

INCIVISME FISCAL AU BURKINA FASO

Quels enjeux par rapport au développement local ?

Au Burkina Faso, l'incivisme fiscal est malheureusement une réalité tant au niveau de l'État central qu'au niveau des Collectivités locales. C'est à ce dernier niveau que cette pratique nous paraît bien curieuse. Il s'agit d'une pratique qui consiste pour un citoyen à se soustraire délibérément – en usant au besoin, de manœuvres multiformes - du respect de ses obligations fiscales. Pourquoi et comment en arrive-t-on à constater qu'au niveau des Communes où les populations sont censées s'approprier l'élan de développement que suscitent ou devraient susciter les élus locaux, il y ait des citoyens qui versent dans l'incivisme fiscal ? La question est évidemment empreinte d'enjeux à la fois individuels et collectifs et qui méritent d'être décortiqués.

Le civisme fiscal traduit l'engagement du citoyen en faveur du développement de sa collectivité. Il se matérialise en effet, par la libération de certaines proportions de sa richesse au profit du budget destiné à satisfaire l'intérêt général. Le civisme fiscal rend donc le contribuable acteur du développement local. C'est une démarche d'engagement citoyen qui devrait être celle de tous les contribuables.

A l'opposé, le citoyen dont le sport favori se rapporte à l'incivisme fiscal s'enrichit sur le dos de la collectivité. Dans les faits, cette forme d'incivisme se révèle à travers entre autres, la dissimulation des revenus, la production de fausses pièces, les omissions volontaires de déclarations, la corruption d'agents de l'administration fiscale. L'habitué à de telles pratiques met malheureusement tout en œuvre pour continuer à agir ainsi. Il pourrait même s'en réclamer avec une sorte de fierté de se savoir capable d'échapper au fisc. Or, il s'enrichit dans un environnement rendu favorable par les pouvoirs publics, ou avec leur grand concours, quand on sait que la création de richesse

nécessite l'existence d'infrastructures et de climat favorables.

Dans une telle posture, le citoyen peut malheureusement inspirer d'autres, et faire ainsi accroître l'incivisme fiscal au sein de sa Commune. Quel avenir pour des citoyens d'une telle Commune, étant donné qu'en général, ce sont les plus nantis qui agissent ainsi ? En tout cas, il sera difficile, voire impossible, de booster le développement dans un tel climat. Malheureusement, ceux (élus locaux) qui sont censés impulser ce développement au niveau local peinent à faire prévaloir la loi. Impossibilité véritable ou tolérance quémandeuse ? Dans tous les cas, il y a par endroits, de ces citoyens fiscalement inciviques, mais pratiquement intouchables dans le sens de la soumission à l'obligation fiscale. Or, cette obligation, chaque contribuable doit s'efforcer de s'y plier, ou doit y être plié en recourant – au besoin – à la force publique.

Il est vrai que les candidats aux élections municipales n'ont pas, pendant la campagne électorale, le courage d'évoquer la nécessité de se soumettre à cette obligation, mais

les populations doivent savoir que le développement de leur Commune, c'est d'abord leur propre affaire. Ils doivent donc accepter de consentir des efforts à cet effet.

Il est aussi vrai que ces candidats font des promesses qui peuvent laisser croire qu'ils auront tous les moyens nécessaires pour apporter le développement, mais ces promesses sont rarement ou très peu tenues. Pire, après leur élection, ils ne font pas une bonne communication pour convaincre les populations sur la nécessité et le bien-fondé du paiement de l'impôt et autres taxes.

L'autre réalité, c'est qu'il y a des citoyens fiscalement inciviques par méconnaissance non seulement de l'utilité du paiement des taxes, mais aussi de la destination de ces taxes. Ce sont des citoyens qu'une bonne communication peut remettre sur le droit chemin vis-à-vis du fisc. Les populations ont besoin de savoir ce qu'ils doivent payer conformément aux textes en la matière. Elles ont également besoin d'être rassurées quant à la bonne gestion des ressources fiscales, et surtout quant à ce qu'elles gagnent ou peuvent gagner en retour. Compte doit leur être rendu périodiquement sur le niveau de mobilisation des ressources locales, sur les réalisations faites grâce à ces ressources, mais aussi sur les difficultés éventuellement rencontrées dans le cadre de la collecte de ces ressources. Elles souhaitent voir des réalisations faites grâce à leurs contributions financières, et non des maires ou conseillers municipaux qui deviennent subitement riches du fait simplement de leur statut d'élus locaux et qui ne cherchent qu'à être réélus.

Patrice Konkobo



PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PNDES) **Le Cidoc aux côtés de la CODEL pour sa vulgarisation**

La Convention des Organisations de la société civile pour l'observation Domestique des Élections Locales (CODEL) a animé deux ateliers de formation sur le contenu du Plan national de développement économique et social (PNDES), avec la participation de représentants du Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc).



Les participants à l'atelier de formation

Le premier atelier a eu lieu les 26 et 27 avril autour du thème « Les politiques publiques sectorielles en matière de ressources minières ». Il a réuni une trentaine de participants dont onze membres de la CODEL et dix-neuf représentants d'Organisations de la société civile (OSC) burkinabé. Le Cidoc y a été représenté par Drissa Traoré. A l'occasion, plusieurs communications ont été présentées, dont celle « sur le PNDES axé sur les mines et rôle des acteurs », celle sur « Le suivi évaluation des activités minières dans les politiques publiques ». Le

Cet atelier a permis aux participants d'être mieux situés sur la prise en compte utilitaire du foncier rural dans le PNDES.

cadre réglementaire et institutionnel du secteur des mines a également été abordé sur fond de revue d'un ensemble de textes de loi.

Le second atelier de formation s'est déroulé du 22 au 23 juin, autour du thème « Les politiques publiques sectorielles dans le domaine du foncier ». A l'occasion, le Cidoc a été représenté par Patrice Konkobo. Cet atelier a permis aux participants d'être mieux situés sur la prise en compte utilitaire du foncier rural dans le (PNDES).

Cette utilité réside en effet, dans la conviction des autorités que le fon-

cier rural est la base du développement économique durable de notre pays, étant donné que l'agriculture, l'élevage, la foresterie, la chasse et la pêche constituent des secteurs à fortes potentialités exploitables. Mais, s'impose la nécessité de sécuriser ces secteurs par des textes juridiques.

A noter que ces cadres d'échanges s'inscrivent en droite ligne de l'engagement du Cidoc dans l'analyse et le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques, tout en affichant son attachement aux valeurs de bonne gouvernance, de transparence dans la gestion des ressources naturelles, d'approche participative et basée sur les droits humains.

**Drissa Traoré
 Patrice Konkobo**

AFFAIRES PUBLIQUES ET DROIT À L'INFORMATION

Implications et enjeux

L'exercice effectif du droit à l'information est indispensable à la participation citoyenne, et donc à l'engagement démocratique dans des pays comme le nôtre. Du moins, il permet aux citoyens d'être au courant des questions relatives à la gestion des affaires publiques. Mais il est empreint d'implications et d'enjeux qu'il convient de clarifier.

L'information consiste à porter quelque chose (une nouvelle) à la connaissance de quelqu'un ou d'un public. Elle offre d'être au courant, de savoir, et même de comprendre. Le droit à l'information qui en est sous-jacent, s'entend à la fois du droit de s'informer qui consiste pour une personne à aller vers l'information, et du droit d'informer qui se rapporte au fait de rendre l'information disponible, de donner l'information à des destinataires connus ou inconnus. Ce droit comporte une charge obligatoire, en ce qu'il requiert de rendre l'information accessible.

Au Burkina Faso, la loi du 30 août 2015 portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs définit l'information comme le « tout original ou copie d'un document tels que les renseignements, les correspondances, les faits, les opinions, les avis, les mémorandums, les données, les statistiques, les livres, les dessins, les diagrammes, les photographies et les enregistrements quels que soient la forme et le support, qu'il soit en possession ou sous le contrôle du détenteur de l'information à qui la demande a été adressée » (article 4).

Mais la même loi précise à son article 3 que « Le droit d'accès [à l'information, Ndlr] ne s'applique qu'à des documents achevés » en distinguant – à son article 4 ces derniers du document inachevé qui est celui « imprimé ou existant sur tout autre support de conservation en cours d'élaboration, de

finalisation ou de validation ».

Mieux, cette loi d'août 2015 dispose à son article 9 que « Tout organisme de service public a l'obligation de mettre à la disposition du public les informations et les documents administratifs sous réserve des dispositions des articles 47 à 51 de la présente loi. » Mais quelle est la portée de cette obligation ? En tout cas, mis en rapport avec la gestion des affaires publiques, le droit à l'information renferme plusieurs implications et est assorti d'enjeux multiples.

Implications

Le droit à l'information implique la disponibilité des sources, mais aussi le partage utile de l'information. En effet, pour que le droit à l'information soit effectif, il faut que les sources d'information soient accessibles. Cette accessibilité doit être adossée aux principes de liberté, d'égalité et de gratuité ; du moins, concernant l'information publique dans notre pays.

Ces sources doivent également être riches afin de permettre d'en extraire des informations pertinentes. Encore faut-il s'assurer de la fiabilité de ces sources ; car, le droit à l'information, c'est aussi le droit d'avoir l'information juste et dont les sources sont vérifiables.

L'implication du droit à l'information se rapporte aussi à la nécessité de rendre disponibles, opérationnels et accessibles les canaux de partage de l'information. Les populations doivent pouvoir s'informer à partir d'outils appropriés et effectivement utilisables.

A la charge des pouvoirs publics, le droit à l'information met le devoir de communiquer à l'endroit des citoyens sur ce qui peut impacter leur vie et/ou la gestion des affaires publiques. Une telle communication doit être dynamique, en ce sens qu'elle doit s'enrichir aussi des sources d'information dont disposent les citoyens. C'est du reste ainsi, que les pouvoirs publics peuvent promouvoir la transparence, la reddition des comptes, la bonne gouvernance et le développement. Pareille démarche s'impose, surtout au niveau des Collectivités locales où les populations doivent pouvoir s'approprier les initiatives et actions de développement de leur terroir, tout en veillant à la transparence dans la gestion des affaires publiques. Malheureusement, une telle dynamique se fait encore attendre au niveau de nos Communes.

Enjeux

En disposant que « Ne sont pas communicables, les informations ou documents qui ne présentent pas, par leur nature et leur objet, un caractère administratif et les informations dont la divulgation peut compromettre le bon fonctionnement de l'administration » (article 47), et que « ne peuvent être consultés ou communiqués, les informations ou documents administratifs qui concernent les activités relevant des pouvoirs régaliens de l'État et mettant en jeu l'intérêt général » (article 48), la loi du 30 août 2015 met à nu les enjeux du droit à l'information. Ces dispositions révèlent en effet,

que certaines sources d'information, au regard de leur nature, de leur objet et de leurs incidences prévisibles, ne peuvent s'offrir au rayonnement du droit à l'information. Ainsi, se déclinent des limitations légales à l'exercice de ce droit. Des limitations qui peuvent s'expliquer par le fait que l'utilisation des sources concernées nuit plus qu'elle ne peut être utile. L'on peut donc convenir que les citoyens ne doivent pas être informés de tout, ne doivent pas tout

savoir, ne doivent pas être au courant de tout.

Mais des termes à contenu trop large comme « informations dont la divulgation peut compromettre le bon fonctionnement de l'administration », informations « qui concernent les activités relevant des pouvoirs régaliens de l'État et mettant en jeu l'intérêt général », ouvrent la voie - dans les faits - à d'excessives restrictions du droit d'accès à l'information. C'est ainsi que se trouve généralement com-

promise, la participation effective des citoyens à la gestion des affaires publiques les concernant. Or, une telle participation est fondamentale pour un véritable développement au niveau communal. Il convient, à tout le moins, de réduire au maximum ces limitations, si nous voulons une gouvernance locale légitime et porteuse de développement dans nos communes.

Drissa Traoré



***Le Cidoc,
connaissances,
aptitudes et outils
pour agir...***

ENTRETIEN D'UNE COLLABORATION DYNAMIQUE

Le Cidoc associé aux activités du NDI

Le National Democratic Institute (NDI) a organisé à Ouagadougou, une conférence publique le 22 mai 2018 et un atelier de lancement d'un nouveau programme le 4 juin 2018. Le Cidoc a été invité à ces activités ; ce qui est signe d'une collaboration dynamique entre les deux structures.



De gauche à droite, Aminata Faye Kassé, Représentante résidente du NDI, B. René Bagoro, ministre de la Justice, Andrew Young, ambassadeur des Etats-Unis au Burkina Faso

La conférence publique a été animée autour du thème général « Les obstacles à l'inclusion et à la participation des femmes à la gestion des affaires publiques ». Ce thème a été l'objet de deux communications autour de deux sous-thèmes que sont : « Engagement politique des femmes au Burkina Faso : Enjeux et défis » et « La perception des citoyens sur la participation des femmes au processus de développement du Burkina Faso ». Concernant l'engagement politique des femmes au Burkina Faso, une multitude de textes nationaux et d'instruments juridiques communautaires et internationaux a été présentée. Au rang de ces textes et instruments internationaux figurent la Constitution burkinabé

(notamment en ses articles 11 et 12), le Code électoral (article 2), la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 (article 21 notamment).

Bien plus, l'état des lieux de la participation des femmes à la gestion des affaires publiques dans notre pays a été fait. Cet état, axé sur le rôle et la place des femmes dans les partis politiques, a révélé un environnement défavorable. Cet environnement est marqué en effet, par des pesanteurs socio-culturelles (une femme ne doit pas faire la politique car la politique est et demeure l'affaire des hommes) ; l'hostilité du mode de fonctionnement des partis politiques ; l'analphabétisme et faible niveau d'instruction des femmes ; des stéréotypes et le

manque de ressources financières. Dans le sens d'impacter positivement cet environnement, des propositions de solutions ont été faites. Au rang de celles-ci, figurent l'intégration de l'éducation à la citoyenneté dans tous les programmes d'alphabétisation et de formation, la promotion de la candidature indépendante au sein de la gente féminine.

A propos de la perception des citoyens sur la participation des femmes aux processus de développement, il a été indiqué qu'elle est teintée de ségrégation dans l'espace familial, d'hypocrisie téméraire et rampante des hommes, de manque de soutien des femmes entre elles-mêmes. Mais dissiper tous ces facteurs hostiles à la

participation citoyenne et surtout politique de la femme burkinabé, il a été proposé que le NDI soutienne la création de partis politiques avec à leur tête des femmes, la conduite d'un plaidoyer en faveur de la gente féminine à l'Assemblée nationale concernant le quota de représentativité de la diaspora, et d'un autre plaidoyer pour la parité en lieu et place du quota d'un tiers sur les listes électorales. Pour sa part, le Cidoc a, à travers ses représentants à la conférence, partagé son expérience acquise notamment dans la région des Cascades dans le cadre de la mise en œuvre de son projet: « Lutte contre les violences basées sur le genre et les stéréotypes sexistes néfastes à la participation politique des femmes ».

Quant à l'atelier, il a été l'occasion de lancement officiel d'un nouveau programme dénommé « Promotion du civisme, prévention et gestion des conflits communautaires au Burkina Faso ». C'est un programme dont la mise en œuvre concerne cinq zones géo-

graphiques que sont Bobo-Dioulasso, Koudougou, Fada, Ouahigouya et Dori.

Sa mise en œuvre va consister en l'exécution de plusieurs actions dont le renforcement des capacités de cent formateurs en éducation civique et de cent médiateurs au sein des communautés des cinq régions d'intervention du programme, le renforcement des dynamiques locales et communautaires de gestion des conflits, la valorisation des bonnes pratiques d'éducation civique et de cohésion sociale avec les populations des cinq régions d'intervention du programme.

Présent à l'atelier en qualité de président de cérémonie, le Ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, Bessolé René Bagoro a appelé tous les acteurs, privés comme publics, à soutenir la mise en œuvre de ce programme. Il a également promis que le Gouvernement y jouera pleinement sa part de responsabilité. Selon le Ministre Bagoro, les conflits sont certes inhérents à l'existence

humaine du fait des diversités de tous ordres, mais notre aptitude à vivre ensemble réside dans nos comportements civiques, dans l'acceptation des différences et surtout dans notre promptitude à préserver et à gérer pacifiquement les distensions opposant nos communautés respectives.

Pour sa part, le Cidoc pourrait accompagner la mise en œuvre dudit programme dans la région du Sahel où il intervient déjà avec un certain nombre de projets dont celui du « Renforcement de la participation citoyenne à la gouvernance sécuritaire dans la région du Sahel ». Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet en effet, le Cidoc a renforcé les capacités de plusieurs acteurs locaux (conseillers municipaux, jeunes et femmes membres de plusieurs associations locales, des agents des services déconcentrés de l'État central) notamment sur les valeurs de pacification des rapports sociaux.

Fulbert Paré



National Endowment for Democracy

Supporting freedom around the world

Centre d'information
et de documentation citoyennes

Connaissances, aptitudes et outils pour agir!



Citizens' information
and documentation center

Knowledge, skills and tools for action!

Projet : « Promouvoir une gouvernance locale légitime, participative et inclusive »

(Juillet 2017 à Juin 2018)

Des mouvements au sein du personnel du cidoc



Une arrivée...

Le Cidoc étoffe son personnel avec l'arrivée de Konkobo Patrice, un juriste de formation. Il est en effet, titulaire d'une Maîtrise en Droit, option droit public, obtenue à l'Université de Ouagadougou. Il également le président de l'Association des jeunes leaders pour l'alternance (AJLA). Durant son parcours professionnel, il a été superviseur dans le cadre d'un inventaire de la documentation du projet "système intégré des guichets" (SIGUI) à ouagadougou. Par ailleurs, il a été superviseur lors de l'archivage numérique de la documentation de l'ONG Diakonía. M. Konkobo possède donc une expérience professionnelle acquise au sein de plusieurs structures. Il est désormais au Centre d'information et de documentation citoyennes (Cidoc) en qualité de stagiaire.

Flore Zoungrana

... et des départs du Cidoc

■ Notre collègue Lydia Ouédraogo épouse Zanga, Cheffe du Département Droits Humains et Coexistence (DHC) avec le Cidoc, après 6 ans passés au Cidoc a décidé de donner une autre dimension à sa carrière professionnelle. Au Cidoc, nous avons beaucoup apprécié sa contribution très professionnelle au développement du Centre, et lui souhaitons tout le meilleur pour la suite de ses projets professionnels !



■ Ezéchiel Somé est parti du Cidoc depuis le 1^{er} juin dernier. Ezéchiel a été le tout premier staff du Cidoc qu'il a servi avec dévouement et loyauté du 01 Septembre 2010 au 31 Mai 2018 en différentes qualités, notamment; Chargé des Opérations, Chargé de Programmes, puis Chef du Département Démocratie et Etat de Droit (DED). Il était la mémoire et le "manitou" du Centre, répondant présent de jour comme de nuit à toute sollicitation de la Coordination et des membres.



En décidant de rejoindre le Laboratoire-citoyennetés, Ezéchiel a juste changé de fusil d'épaule pour le même combat qui vise à mettre l'intérêt du Citoyen au cœur de toute initiative de gouvernance qui se veut légitime. Le Cidoc (dont il demeure membre actif) reste reconnaissant à jamais à Ezéchiel, et au nom de tous les membres, collègues et en mon nom personnel, je voudrais lui souhaiter sincèrement tout le meilleur pour la suite de ses projets professionnels et personnels !

Bon vent, avec mes salutations citoyennes !

TÉMOIGNAGE DE PARTENAIRES

Cher M. Somé
J'espère que vous allez bien et que tout se passe bien. C'est avec intérêt que nous avons reçu l'information faisant état du départ de Lydia de votre institution, pour d'autres perspectives. Je me joins à vos souhaits de meilleure suite pour elle. Ce partage d'information renseigne sur la volonté du CIDOC, au-delà des personnes, à impulser une collaboration institutionnelle pérenne et fructueuse. Nous ne dévierons pas de cette ligne. J'en profite pour magnifier la collaboration fructueuse que nous avons eue avec Lydia. Son professionnalisme, mais également ses contributions qualitatives à toutes les initiatives aux-

quelles l'Institut a eu à l'associer renseignent à suffisance sur ses capacités à se déployer dans le monde du développement avec beaucoup de facilité. Chère sœur Lydia, je te souhaite tout ce que tu te souhaites pour la suite.

Par ailleurs, bonne note est prise relativement à M. Paré qui prend le relai. Nous ne manquerons pas de l'associer à nos futures activités.

Meilleures salutations

Mamadou Seck
Programme Gouvernance et
Processus électoraux,
Unité d'Assistance Electorale, Gorée
Institute, Sénégal

Bonjour chers collaborateurs,

Par la présente, je voudrais vous remercier pour le partage et aussi féliciter M. SOME Ezéchiel pour son nouveau poste. Ezéchiel est un collaborateur exemplaire. Que le Seigneur vous assiste dans vos nouvelles responsabilités pour le bien être du Citoyen jusqu'aux zones perdues du Sud-Ouest. Vive le Cidoc et courage pour la suite !

Ramatou SORI
Financial & Administrative
Officer In charge of Gender Trust
Funds, DIAKONIA CO-BF



Funded by the European Union



unicri

United Nations
Interregional Crime and Justice
Research Institute

Implemented by UNICRI

Centre d'information
et de documentation citoyennes

Connaissances, aptitudes et outils pour agir !



Citizens' information
and documentation center

Knowledge, skills and tools for action!

**Projet : « RENFORCEMENT DE LA
PARTICIPATION CITOYENNE A LA
GOUVERNANCE SECURITAIRE DANS LE SAHEL »**